



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle de Label Rouge n° 03-81

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-LAn-0381-01	CA/L0381/DCS-0	23/06/2022	Annule et remplace le plan approuvé le 18/06/2012

Plan de contrôle constitué

- ▶ de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO
 - Décision INAO- DEC-CONT-7
- ▶ de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 23 JUIN 2022

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges LA 03/81 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir un aliment complémentaire liquide »

Organisme de Défense et de Gestion :

LIMOUSIN PROMOTION


Pole de Lanaud

87220 BOISSEUIL

Tel : 05.55.10.37.96

Fax : 05.55.10.37.99

accueil@lesviandeslimousines.com

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	10/06/2022	Création des DCS	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. CATEGORIES D'OPERATEURS	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS :	4
2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS	6
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS	6
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION	6
3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG	6
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES	6
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET DES CONTROLES EXTERNES	6
4.2. METHODES DE CONTROLE	6
4.2.1. <i>Traçabilité</i>	7
4.2.2. <i>Dispositions générales relatives aux élevages</i>	7
4.2.3. <i>Race</i>	8
4.2.4. <i>Naissance</i>	8
4.2.5. <i>Bâtiments</i>	9
4.2.6. <i>Alimentation des mères</i>	10
4.2.7. <i>Alimentation et abreuvement des veaux</i>	11
4.2.8. <i>Ramassage et transport à l'abattoir</i>	12
4.2.9. <i>Abattage</i>	13
4.2.10. <i>Sélection des carcasses</i>	13
4.2.11. <i>Découpe et conditionnement des découpes</i>	14
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES	15
5.1. TRAÇABILITE	15
5.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX ELEVAGES	16
5.3. RACES	16
5.4. NAISSANCE	17
5.5. BATIMENTS	18
5.6. ALIMENTATION DES MERES	19
5.7. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT DES VEAUX	20
5.8. RAMASSAGE ET TRANSPORT A L'ABATTOIR	22
5.9. ABATTAGE	23
5.10. SELECTION DES CARCASSES	23
5.11. DECOUPE ET CONDITIONNEMENT DES DECOUPES	25

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge LA 03/81 « Viande fraîche de veau nourri par tétée au pis pouvant recevoir un aliment complémentaire liquide » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est LIMOUSIN PROMOTION - Pole de Lanaud, 87220 BOISSEUIL. Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés et des ateliers de surgélation.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiés en Souligné.

Réf (*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes à la suite de sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveurs	S001	Obligation d'enregistrement et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Bons de livraison ou factures d'achat d'aliments complémentaires lactés - Bons de livraison ou factures d'achat d'aliments complémentaires - Enregistrement des opérations de désinfection
	S002	Fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour le stockage et la distribution du lait	
	<u>S003 Cf C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>	
	S004	Nombre de veaux maximum produits par an	
	S005	Conditions d'adoption (Race des veaux)	
	S006	Volume minimum disponible par veau dans les bâtiments	
	S007	Fréquence de désinfection des bâtiments	
	S008	Origine des aliments	
	S009	Part des fourrages dans la ration	
	S010	Part maximale des fourrages non produits sur l'exploitation	
	S011	Origine des fourrages	
	S012	Fréquence des tétées	
	<u>C036***</u>	<u>Part minimale de l'allaitement dans l'alimentation</u>	
	S013	Modalités de distribution de l'aliment complémentaire liquide	
S014	Additifs interdits		
Fabricant d'aliment industriel	S014	Additifs interdits	- Liste des aliments référencés



QUALISUD

Réf (*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes à la suite de sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement	<u>S003 Cf</u> <u>C011**</u>	Races de veau autorisées	<ul style="list-style-type: none">- Documents de transport- Documents commerciaux
	S005	Conditions d'adoption (Race des veaux)	
	S015	Disponibilité des documents précisant les horaires de chargement et déchargement	
	S016	Possibilité d'un transit par un centre d'allotement ou d'un marché au vif	
	S017 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	
	S018 Cf C072**	Poids maximum des carcasses	
	S019	Couverture du gras	
	S020	Absence de défauts majeurs	
	S021	Modes de conditionnement autorisés	
	S022	Présentation des viandes commercialisées	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est indiquée dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau (si non précisé dans le cahier des charges).

2. MODALITES D’HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d’identification des opérateurs, de traitement des documents d’identification par l’ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l’habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D’EVALUATION DE L’ODG

L’ODG devra archiver et conserver les enregistrements générés par la réalisation de ses missions pendant 5 ans minimum, sans préjudice de la réglementation en vigueur.

Pas d’autres modalités particulières en sus de celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau.

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l’ensemble des Labels Rouges Veau en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf. §1), les modalités d’autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Traçabilité

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S001	Obligation d'enregistrement et de suivi	Sans objet	Conservation des factures d'achat d'aliments complémentaires lactés et enregistrement des quantités totales distribuées et des veaux concernés	<p>Documentaire</p> <p>Vérification de l'enregistrement des aliments complémentaires distribués et des veaux concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des aliments complémentaires distribués - Bons de livraison ou factures d'achat d'aliments complémentaires lactés

4.2.2. Dispositions générales relatives aux élevages

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S002	Fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour le stockage et la distribution du lait	Visuel et par entretien <i>Vérification de l'état de propreté du matériel de fabrication et de distribution du lait. Vérification des modalités de nettoyage</i>		Visuel et par entretien <i>Vérification de l'état de propreté du matériel de fabrication et de distribution du lait, présence de produits de nettoyage. Vérification des modalités de nettoyage</i>

4.2.3. Race

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
<u>S003 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11	
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
<u>S003 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>		Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11	

4.2.4. Naissance

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S004	Nombre de veaux maximum produits par an	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	Documentaire <i>Vérification du nombre de veaux produits par an selon l'effectif du troupeau et les éventuels achats d'aliments d'allaitement complémentaires</i> - Registre d'élevage
S005	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	Documentaire et par entretien <i>Vérification de la race/croisement des parents des veaux en production pour le Label Rouge</i> - Registre d'élevage - Passeport bovin - Déclaration de mise en place

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S005	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Sans objet	Tenue à jour du registre labellisation	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la race/croisement des parents des veaux sélectionnés en Label Rouge</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre de labellisation - Passeport bovin

4.2.5. Bâtiments

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S006	Volume minimum disponible par veau dans les bâtiments	<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la présence d'une ventilation naturelle ou mécanique</i></p> <p style="text-align: center;">Documentaire et par mesure si nécessaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Du volume d'air disponible par veau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan du bâtiment si disponible - registre d'élevage 		<p style="text-align: center;">Visuel</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la présence d'une ventilation naturelle ou mécanique</i></p> <p style="text-align: center;">Documentaire et par mesure si nécessaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Du volume d'air disponible par veau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan du bâtiment si disponible - registre d'élevage
S007	Fréquence de désinfection des bâtiments	Sans objet	Enregistrement de la fréquence de désinfection du bâtiment des veaux	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p style="text-align: center;"><i>Vérification de la fréquence de désinfection des bâtiments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des opérations de désinfection ou preuve de désinfection

4.2.6. Alimentation des mères

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S008	Origine des aliments	<p>Documentaire et visuel Vérification de la capacité d'auto-provisionnement de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - Déclarations PAC 	Enregistrement des caractéristiques de l'exploitation, de la déclaration PAC, relevé parcellaire, du plan d'assolement, rendements, des mouvements de bovins (effectif), du plan d'alimentation, des factures/étiquettes/bons de livraison d'aliments	<p>Documentaire et visuel Vérification du respect du taux d'auto-provisionnement de l'exploitation et vérification visuelle des surfaces et stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - étiquettes d'aliments extérieur, bons de livraison d'aliment extérieur, factures d'achat d'aliments extérieurs - Passeports bovins - Déclarations PAC - Relevé parcellaire - Plan d'assolement - Rendements - Plan d'alimentation
S009	Part des fourrages dans la ration	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	<p>Documentaire Vérification de la proportion de fourrages dans les rations des mères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'alimentation
S010	Part maximale des fourrages non produits sur l'exploitation	<p>Documentaire et visuel Vérification de la capacité d'auto-provisionnement de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarations PAC 	Enregistrement des caractéristiques de l'exploitation, de la déclaration PAC, relevé parcellaire, du plan d'assolement, rendements, des mouvements de bovins (effectif), du plan d'alimentation, des factures/étiquettes/bons de livraison d'aliments	<p>Documentaire et visuel Vérification du respect du taux d'auto-provisionnement de l'exploitation et vérification visuelle des surfaces et stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre d'élevage - étiquettes d'aliments extérieur, bons de livraison d'aliment

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
				<ul style="list-style-type: none"> - extérieur, factures d'achat d'aliments extérieurs - Passeports bovins - Déclarations PAC - Relevé parcellaire - Plan d'assolement - Rendements - Plan d'alimentation
S011	Origine des fourrages	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	<p>Documentaire et visuel <i>Vérification de la conformité des fourrages distribués</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'alimentation - bons de livraison d'aliment extérieur, factures d'achat d'aliments extérieur

4.2.7. Alimentation et abreuvement des veaux

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S012	Fréquence des tétées	Visuel et entretien avec l'éleveur <i>Vérification de l'organisation de l'élevage et de la fréquence de tétée des veaux</i>		Visuel et entretien avec l'éleveur <i>Vérification de l'organisation de l'élevage et de la fréquence de tétée des veaux</i>
<u>C036***</u>	<u>Part minimale de l'allaitement dans l'alimentation</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C36		
S013	Modalités de distribution de l'aliment complémentaire liquide	Visuel et entretien avec l'éleveur		Visuel et entretien avec l'éleveur

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
		<i>Vérification de l'organisation de l'élevage et du mode de distribution de l'aliment complémentaire liquide</i>		<i>Vérification de l'organisation de l'élevage et du mode de distribution de l'aliment complémentaire liquide</i>
S014	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C40		
Contrôle chez les fabricants d'aliment industriels				
S014	Additifs interdits	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C40		

4.2.8. Ramassage et transport à l'abattoir

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S015	Disponibilité des documents précisant les horaires de chargement et déchargement	Sans objet	Conservation des documents de transport correspondant aux carcasses présentes	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence des documents des transporteurs permettant de vérifier les heures de chargement et de déchargement</i></p> <p>- Documents de transport</p>
S016	Possibilité d'un transit par un centre d'allotement ou d'un marché en vif	Sans objet	Sans objet	Sans objet

4.2.9. Abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S017 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C63		

4.2.10. Sélection des carcasses

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S018 Cf C072**	Poids maximum des carcasses	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C72		
S019	Couverture du gras	<p>Visuel et par entretien <i>Vérification du fait que les agents labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p>	Tenue à jour de la procédure ou du document de labellisation des carcasses	<p>Visuel et par entretien <i>Vérification du fait que les agents Labellisateurs de l'abattoir connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p>
S020	Absence de défauts majeurs	<p>Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p> <p>- Procédure ou document décrivant la labellisation des carcasses</p>		<p>Documentaire <i>En cas de modification, vérification de la procédure de sélection des carcasses</i></p> <p>- Procédure ou document décrivant la labellisation des carcasses</p> <p>Visuel <i>Vérification de la conformité des carcasses sélectionnées</i></p>

4.2.11. Découpe et conditionnement des découpes

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S021	Modes de conditionnement autorisés	Sans objet		Visuel <i>Vérification de la conformité des conditionnements utilisés</i>
S022	Présentation des viandes commercialisées	Sans objet		Documentaire et visuel <i>Vérification de la présentation des viandes commercialisées</i> - Documents commerciaux

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges Veau :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Traçabilité

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Obligation d'enregistrement et de suivi	Enregistrement des quantités d'aliments complémentaires d'allaitement distribuées absente ou incomplète	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.2. Dispositions générales relatives aux élevages

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S002	Fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour le stockage et la distribution du lait	Non-respect de la fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait	Habilitation	Non	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect de la fréquence de nettoyage du matériel utilisé pour la fabrication et la distribution du lait	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.3. Races

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S003 Cf</u> <u>C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11						

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
<u>S003 Cf C011**</u>	<u>Races de veau autorisées</u>	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C11						

5.4. Naissance

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S004	Nombre de veaux maximum produits par an	Non-respect du nombre maximal de veaux produits par an	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S005	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Veau en production pour le Label Rouge alors que les conditions d'adoption sont non conformes	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S005	Conditions d'adoption (Race des veaux)	Labellisation d'un veau adopté dont un des parents est croisé (code 39)	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des veaux concernés	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du Label des veaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

5.5. Bâtiments

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S006	Volume minimum disponible par veau dans les bâtiments	Volume d'air insuffisant	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Absence de ventilation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Volume d'air insuffisant	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
		Absence de ventilation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S007	Fréquence de désinfection des bâtiments	Non-respect des fréquences de désinfection des bâtiments	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire

5.6. Alimentation des mères

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S008	Origine des aliments	Non-respect de la proportion d'auto-provisionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect de la proportion d'auto-provisionnement	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
S009	Part des fourrages dans la ration	Part des fourrages dans la ration non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
S010	Part maximale des fourrages non produits sur l'exploitation	Non-respect de la proportion d'auto-provisionnement	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Non-respect de la proportion d'auto-provisionnement	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	contrôle supplémentaire
S011	Origine des fourrages	Origine et/ou type de fourrages non conforme	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.7. Alimentation et abreuvement des veaux

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S012	Fréquence des tétées	Non-respect de la fréquence de tétée	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des veaux concernés (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des veaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Non-respect de la fréquence de tétée	Habilitation	Non	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
C036***	<u>Part minimale de l'allaitement dans l'alimentation</u>	Quantité d'aliment complémentaire non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Quantité d'aliment complémentaire non conforme (dépassement inférieur à 10%)	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Quantité d'aliment complémentaire non conforme (dépassement supérieur à 10%)	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du label pour les animaux concernés et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S013	Modalités de distribution de l'aliment complémentaire liquide	Modalités de distribution de l'aliment complémentaire liquide non conformes	Habilitation	Non	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Modalités de distribution de l'aliment complémentaire liquide non conformes	Suivi	Non	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S014	Additifs interdits	Distribution d'aliments non référencés	Suivi	Non	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : fabricant d'aliment industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S014	Additifs interdits	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Présence d'additifs interdits dans les aliments complémentaires	Suivi	Oui	Déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire	Déréférencement de l'aliment et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	retrait d'habilitation

5.8. Ramassage et transport à l'abattoir

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S015	Disponibilité des documents précisant les horaires de chargement et déchargement	Absence de documents précisant les horaires de chargement et de déchargement	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire
S016	Possibilité d'un transit par un centre d'allotement ou d'un marché au vif	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

5.9. Abattage

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S017 Cf C063**	Délai maximum entre l'arrivée à l'abattoir et l'abattage	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C63						

5.10. Sélection des carcasses

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence		
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	
S018 Cf C072**	Poids maximum des carcasses	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, C72							
S019	Couverture du gras	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, Cxx						
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation		
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Couverture du gras non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S020	Absence de défauts majeurs	Procédure de sélection des carcasses absente ou incomplète	Cf DCC à l'ensemble des Labels Rouges Veau, Cxx					
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni	Refus d'habilitation	
		Absence de connaissance des critères de sélection par les agents labellisateurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Présence de défauts majeurs	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.11. Découpe et conditionnement des découpes

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir à un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S021	Modes de conditionnement autorisés	Modes de conditionnement non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des viandes concernées (contrôle supplémentaire)
S022	Présentation des viandes commercialisées	Présentation des viandes commercialisées non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des viandes concernées (contrôle supplémentaire)